



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 DECEMBRE 2021

Le 09 décembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN à Rachel FOUCCART, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) :

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	1

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

PARTENARIAT MUSIQUE DES SAPEURS POMPIERS DU TRAIT - CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE DU VAL DE SEINE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - CM/21/165

Depuis 2014, la collectivité a conclu une convention avec le Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse concernant l'accueil des musiciens de la fanfare des sapeurs-pompiers.

Cette convention arrivant à échéance, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention entre le Conservatoire à rayonnement intercommunal de Musique et Danse du Val de Seine, la Commune du Trait et la fanfare des pompiers du Trait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2022 ;

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de Ville en date du 24 novembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 10 décembre 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

